



## Changement de régime matrimonial conjointe non française

Par **Pierre77771**, le **11/10/2020** à **13:15**

Bonjour,

Moi et ma femme sommes mariés sous le régime de la communauté des biens. Nous voulons changer de régime matrimonial, établir un contrat de mariage.

Cependant, madame travaille actuellement en Chine, et son titre de séjour français a expiré.

Ma question : peut-elle venir en France pour établir le contrat auprès du notaire avec comme pièce d'identité son passeport chinois contenant un visa conjoint de français ou bien doit-elle revenir ici et refaire son titre de séjour avant qu'on puisse se présenter chez le notaire ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **11/10/2020** à **18:49**

Bjr

Il est peut-être possible de réaliser votre projet via un notaire en Chine, en collaboration avec le notaire en France.

<https://www.notaires.fr/fr/profession-notaire/le-notariat-dans-le-monde/le-notariat-fran%C3%A7ais-au-c%C5%93ur-de-la-coop%C3%A9ration-juridique-en-chine>